RÈGLEMENTS CDC 2023

1. **PREMESSE: Note importante sur la pandémie de SRAS COV 2 (COVID 19)**
   La persistance de la pandémie ne nous permette pas encore de prévoir les scénarios qui se présenteront pendant les jours de l'événement. Dans les mois à venir, toutes les mesures nécessaires seront définies pour la réalisation de l'édition 2023 de la CURSA DI CICLOPI, conformément aux prescriptions qui arriveront progressivement des autorités nationales et internationales compétentes. Ces règlements seront unilatéralement mis à jour en conséquence. Toutes les modifications substantielles seront communiquée par le biais de notre newsletter, publiée sur le site web et sur tous les canaux officiels de la course.

2. **ORGANISATION**
   Le club sportif amateur à responsabilité limitée TRISCELE TRAILERS organise la **CURSA DI CICLOPI**.

3. **DESCRIPTION**
   La **CURSA DI CICLOPI** est une course à pied dans un environnement naturel, sur des sentiers, des chemins de terre et des routes goudronnés dans le nord-est de la Sicile, entre les provinces de Palerme, Enna, Catane et Messine. La course se déroule en une seule étape, à vitesse libre, en un temps limité, dans un régime de semi-autonomie. Le parcours de la course comprend des passages en altitude, même au-delà de 2 800 mètres, où les conditions peuvent être très difficiles (vent, froid, pluie, neige, glace), en alternance avec des passages à des altitudes beaucoup plus basses, où les conditions peuvent être exactement l'inverse (forte chaleur).
   Le coureur doit prévoir d'affronter, entre deux ravitaillements, des conditions climatiques différentes, dans le jour comme dans la nuit. Le choix des vêtements et de tous les équipements nécessaires est donc conditionné par ces caractéristiques particulières.
   Un entraînement cible' et une réelle capacité d'autonomie personnelle sont des **conditions préalables** à cette course.

   CARACTÉRISTIQUES DE LA COURSE: un parcours d'environ **510 km** avec un **dénivelé positif d'environ 20.500 m** traversant le territoire de **50 communes**, avec départ et arrivée à Cefalù.
   Le long du parcours il y a des points de ravitaillement à de distances variables (de 3 Km environ à 18 km environ) et 8 Bases de Vie à Gangi, Maniace, Zafferana Etnea, Castiglione di Sicilia, San Piero Patti, San Marco d'Alunzio, Pettineo et Cefalù.

   AVERTISSEMENT!
   Sous-estimer l'importance de votre préparation psychophysique, vos vêtements et votre équipement peut entraîner des conséquences extrêmes, voire fatales!

   Pour la participation est indispensable:

   - être pleinement conscient de la longueur de l'itinéraire et de ses spécificités
   - être parfaitement préparé physiquement et mentalement
   - avoir acquis, avant l'épreuve, une réelle capacité d'autonomie personnelle en montagne afin de pouvoir mieux gérer les problèmes liés à ce type d'épreuve, et notamment
   - être capable de faire face, même de manière isolée, à des problèmes physiques ou psychologiques dus à une grande fatigue, à des problèmes gastro-intestinaux, à des douleurs musculaires ou articulaires, à de petites blessures ou excoriations
   - être capable de faire face seul, sans aide physique et psychologique, à des conditions climatiques difficiles dues à l'altitude et aux conditions météorologiques (nuit, vent, froid, brouillard, pluie, neige, glace)
   - être conscient que le rôle de l'organisation n'est pas d'aider un coureur à gérer les problèmes normaux qui peuvent survenir et que la sécurité, surtout dans une course aussi exigeante, dépend de la capacité de chacun à s'autogérer, même dans des situations extrêmes

4. LA DIFFICULTÉ DE L'ÉPREUVE

L'ITRA classe les courses de trail en fonction de leur niveau de difficulté.

Connaître la difficulté d'une course de trail permet aux coureurs de choisir la course la mieux adaptée à leurs besoins et de s'y préparer.
L'évaluation des courses de l'ITRA fournit aux coureurs une mesure cohérente dans le monde entier.
L'ITRA utilise une méthode validée pour calculer le niveau de difficulté d'une course et cette méthode est basée sur la notion de " km-effort ".
Le "kilomètre-force" total d'une course est calculé en tenant compte à la fois de la distance et du dénivelé

CURSA DI CICLOPI

Points iTRA points: 6

Points de montagne: 7

5. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Toutes les personnes, hommes et femmes, âgées d'au moins **20 ans au moment de l'inscription** (catégories de Seniors à Vétérans), qu'elles soient inscrites (membre d'une societe' sportive) ou non, peuvent s'inscrire. Il n'y a pas de restrictions spécifiques pour l'inscription, mais il est fortement recommandé d'avoir déjà participé à d'autres trails longs (100km ou plus), de plusieurs jours.

6. FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription sont fixés à **1380,00 €.**
Les frais d'inscription comprennent tous les services décrits dans le présent règlement, le pack officiel de la course, la pasta party organisée la veille du départ, les rafraîchissements et les services aux postes de ravitaillement, aux bases de vie le long du parcours et à Cefalù, les secours en cas d'accident, l'éventuel transport de retour à la base de vie de Cefalù, le transport du sac personnel officiel d'une base de vie à l'autre, la carte d'assurance ASI.

7. NOMBRE DE PARTICIPANTS

NUMÉRO MAXIMUM: le nombre maximum de dossards disponibles est de **500**.

Si le nombre de pré-inscriptions dépasse le nombre maximum de coureurs éligibles prévu, un tirage au sort sera organisé. Ensuite, une liste des coureurs éligibles sera établie et publiée sur le site **www.100x100trail.com** avant le 10 décembre 2022.

En payant les frais d'inscription, le coureur déclare avoir lu et accepté le présent règlement de course..

DOSSARDS SOLIDAIRES: 20 dossards solidaires seront mis à la disposition des coureurs, dont le produit, après déduction du coût de la course, sera reversé à une ou plusieurs des associations caritatives partenaires de l'organisation. La vente de ces dossards se fera par Internet sur le site **www.100x100trail.com** **du 11 décembre 2022 à 12 heures au 11 mars 2023 à minuit ou jusqu'à épuisement.** Le coût de chaque dossard solidaire est de **3 000,00 €, dont 1 500,00 € correspondent aux frais d'inscription à la course et 1 500,00 € sont reversés à une œuvre de charité. Les droits versés à l'association caritative ne sont pas remboursables**. Le paiement s'effectue par carte de crédit et un reçu régulier sera émis à des fins fiscales..

DOSSARDS ENVIRONNEMENTAUX: 10 dossards environnementaux seront mis à la disposition des coureurs, qui pourront être achetés avec paiement par carte de crédit - suivi de l'émission d'un reçu à des fins fiscales - directement sur le site **www.100x100trail.com**, **à partir du 11 décembre 2022 à 12h00 et disponibles jusqu'au 11 mars 2023 à minuit ou jusqu'à épuisement.**
Le coût de chaque dossard environnemental est de **3 000,00 €, dont 1 500,00 € correspondent aux frais d'inscription à la course et 1 500,00 € serviront à** financer l'étude et les activités relatives à la réduction de l'impact environnemental sur la zone où se déroule l'événement. La **redevance utilisée pour les activités environnementales n'est pas rembourseble**.

8. MODALITÉS D'INSCRIPTION

INSCRIPTION/MISE À JOUR DES DONNÉES SUR LE PORTAIL 100x100TRAIL: la préinscription nécessite un enregistrement sur le site **100x100trail.com**, propriété de VDA Trailers. Il **est conseillé de s'inscrire sur le site avant l'ouverture des inscriptions.** Les utilisateurs déjà enregistrés doivent **mettre à jour leurs données avant l'ouverture de l'enregistrement, après quoi il ne sera plus possible de** le faire. Si vous avez oublié votre mot de passe, veuillez en demander un nouveau, **ne créez pas des autres profils**. Un seul profil par personne est autorisé. La **création d'un second profil entraîne l'annulation de tout type de priorité** (par exemple, coefficient de tirage au sort, tableau de service, etc.). L'inscription sur le portail **100x100trail.com** implique la déclaration de données personnelles. Fournir de fausses données en Italie est une infraction pénale.

PRÉINSCRIPTION: les préinscriptions seront ouvertes a partir du **1er octobre 2022 à 12h00 et se terminent le 30 novembre 2022 à minuit**. Les candidats doivent remplir le formulaire en ligne dans toutes ses parties et procéder au paiement de la somme de **50,00 € (partiellement remboursable)**, qui sera déduite des frais d'inscription lorsque le coureur effectuera le paiement complet des frais.

Une fois le paiement effectué et confirmé par le service de paiement interbancaire en ligne, le pré-enregistrement sera enregistré comme terminé dans la base de données de l'organisation.

Un courriel électronique de confirmation sera envoyé à la boîte aux lettres indiquée au moment de l'inscription. **Seules les pré-inscriptions dont le paiement est réussi et confirmé par le système international de paiement par carte de crédit seront** considérées comme **valides.** L'Organisation décline toute responsabilité quant à l'acceptation des paiements en ligne.

Le processus attribue un code unique à chaque personne enregistrée. L'inscription est personnelle et l'échange de numéro de dossard et/ou la substitution de nom ne sont pas autorisés sous peine d'exclusion de la course. Par conséquent, en cas d'échange d'inscription entre deux personnes, celles-ci seront retirées de la liste d'inscription et toute somme versée par elles ne sera pas restituée.

INSCRIPTIONS: Dans le cas où le nombre de pré-inscriptions dépasserait le nombre maximum prévu, la liste définitive des coureurs admis à la course sera déterminée par tirage au sort, en tenant compte des quotas par pays ci-dessous.

Étapes de l'enregistrement:

- Inscription/mise à jour des données sur le portail **100x100trail.com**
- Pré-inscription (du 1er octobre au 30 novembre 2022)
- Vérification des données
- Tirage au sort
- Détermination du quota de pays
- Communication officielle aux personnes sélectionnées (avant le 10 décembre 2022)
- Finalisation de l'inscription (du 11 au 31 décembre 2022)

TIRAGE AU SORT: après la fin des pré-inscriptions et la vérification de la validité des données saisies, le tirage au sort sera effectué. La liste des coureurs pré-inscrits sera introduite dans un programme tiers qui, selon un algorithme inaltérable, renverra une liste ordonnée de manière aléatoire.

QUOTAS PAR PAYS: la **CURSA DI CICLOPI** n'est pas seulement un événement sportif, c'est aussi un moyen de promouvoir le territoire de la Sicile dans le monde entier et les valeurs d'agrégation inter-culturelle, de fraternité entre les peuples et d'hospitalité, qui sont typiques de l'esprit insulaire. A cette fin, l'organisation a décidé d'établir des quotas par pays avec le critère suivant:

- chaque nation représentée sur la liste de pré-inscription a droit, quel que soit le nombre d'inscrits, à **un minimum de n° 2 participants**.
- les quotas restants de coureurs par nation seront établis au **prorata du pourcentage de représentation sur le nombre total de pré-inscriptions** de nationalité non italienne.

FINALISATION DES INSCRIPTIONS: tous les coureurs sélectionnés recevront un **e-mail de confirmation avant le 10 décembre 2022** et auront **du 11 au 31 décembre 2022 pour finaliser leur inscription** en procédant au paiement de la redevance prévue, déduction faite du montant déjà versé lors de la phase de pré-inscription.

Une fois le paiement effectué et confirmé par le service de paiement interbancaire en ligne, l'inscription sera enregistrée comme terminée dans la base de données de l'Organisation et le nom apparaîtra dans la liste des participants inscrits.
Un e-mail de confirmation sera envoyé à la boîte aux lettres indiquée au moment de l'inscription.
Seulement les inscriptions dont le paiement a été effectué avec succès et confirmé par le système international de paiement par carte de crédit seront considérées comme valides. L'organisation décline toute responsabilité quant à l'acceptation des paiements en ligne. Les coureurs qui ne procèdent pas à temps (c'est-à-dire avant la date limite du **31 décembre 2022**) à la finalisation de leur inscription perdront leur droit d'inscription.

COUREURS NON SÉLECTIONNÉS ET REMBOURSEMENTS: les coureurs non sélectionnés par le tirage au sort seront tout de même maintenus sur la liste ordonnée et pourront être resélectionnés chaque fois qu'une place se libère en raison de l'incapacité d'un athlète sélectionné à compléter son inscription. L'athlète resélectionné sera rapidement informé de la possibilité de s'inscrire par courrier électronique (*). Une fois la liste des partants finalisée, les athlètes pré-inscrits qui n'ont pas été sélectionnés ou repêchés se verront rembourser la somme de **40,00 €** (50,00 € - 10,00 € de frais de secrétariat).

Aucun remboursement ne sera dû aux personnes qui, bien qu'ayant payé les frais de pré-inscription et ayant été sélectionnées, n'ont pas procédé à l'inscription définitive avant la date limite.

(*) **Dans ce cas, l'enregistrement doit être effectué dans un délai de 10 jours à compter de la date de la notification par e-mail du repêchage.**

9. FORMULAIRE DE DÉCHARGE ET CERTIFICAT MÉDICAL

FORMULAIRE DE DÉCHARGE: chaque coureur doit signer un avis de non-responsabilité indiquant qu'il est conscient des difficultés de l'épreuve qu'il va affronter et qu'il s'engage à porter tout le matériel nécessaire pour affronter la course en toute sécurité.

Le formulaire de **décharge** est accessible dans votre dossier personnel sur **100x100trail.com** et doit être complété en ligne au plus tard le **15 mars 2023.**
L'organisation se réserve le droit de demander toutes les autre certifications necessaires, selon les indications des futures réglementations nationales et/ou internationales émises pour le confinement de la pandémie de SRAS COV 2 (COVID-19).

CERTIFICAT MÉDICAL: pour pouvoir participer, il est indispensable de fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport de compétition avec les spécifications suivantes: "***certificat d'aptitude au sport de compétition daté, au plus tard, un an avant la date de la compétition".***

En Italie, l'examen pour l'obtention d'un certificat médical de concours comprend les examens suivants : spirométrie, électrocardiogramme d'effort, examen des yeux et test d'urine.
Les règles étant différentes dans chaque pays, nous exigeons un certificat médical présentant les caractéristiques suivantes:

- identité de l'athlète
- certificat libellé « activité de compétition » ou « trail running en compétition »
- la date de délivrance
- le cachet du médecin
- la signature du médecin

Pour les certificats étrangers, demandez si possible une copie en anglais ou en français.
Les documents doivent être téléchargés dans votre dossier personnel sur **100x100trail.com,** au plus tard le **15 mars 2023**. Tout concurrent qui ne fournit pas les documents requis à temps ne sera pas autorisé à participer à la compétition.
Aucun certificat ou inscription ne sera accepté au départ.

10. REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION

TRISCELE TRAILERS SSD est une organisation à but non lucratif et les recettes de ses activités sociales sont investies dans des activités sportives et culturelles. La gestion des événements sportifs amateurs organisés par ces derniers est un processus très exigeant qui implique de nombreuses activités et l'utilisation de ressources caractérisées par des coûts fixes (salaires, frais de location de salles et d'entrepôts, entretien des équipements, frais de service et d'utilité, abonnements à des services externes tels que les services de

communication, coûts logistiques, etc.) Ceci implique que le remboursement des droits d'inscription déjà payés n'est possible que dans les limites et dans les cas strictement spécifiés ci-dessous:

REMBOURSEMENT EN CAS D'ANNULATION DE LA COURSE: en cas d'annulation pour cause de force majeure, non imputable à l'organisation, y compris celles dues aux réglementations nationales et internationales émises pour contenir la propagation du COVID-19**, une partie des frais d'inscription payés sera remboursée, selon le** calendrier suivant:

	% de remboursement
avant le 1er janvier 2023	**60%**
Du 1er janvier au 31 janvier 2023	**50%**
Du 1er février au 28 février 2023	**30%**
après le 28 février 2023	**aucun remboursement**

Le remboursement ne sera effectué qu'après que le coureur aura rempli le formulaire de demande et de confirmation approprié, qui sera préparé par l'organisation.
ATTENTION ! Les demandes de remboursement pour l'annulation de la course reçues après le 30 juin 2023 ne seront pas acceptées.

REMBOURSEMENTS EN CAS D'ABANDON PAR LE CONCURRENT: il n'y a pas de remboursement dans le cas où le concurrent décide de ne pas participer à la course. Un concurrent qui, pour des raisons personnelles, décide de ne pas participer peut demander le report de son inscription à l'édition 2024 de la Cursa di Ciclopi. Le report ne dure qu'un an et reste valable même si les droits d'entrée sont augmentés pour l'année suivante. Pour bénéficier du report de 100% des frais d'inscription, la demande doit être faite en envoyant un e-mail à **info@trisceletrailers.com** jusqu'à un mois avant la date de l'événement. Au-delà d'un mois et jusqu'à une semaine avant l'événement, seuls 50% des frais d'inscription peuvent être reportés à l'année suivante. Passé ce délai, le concurrent sera considéré comme non-partant (DNS) et ne pourra pas conserver aucune partie des droits d'inscription pour l'année suivante.

AUCUN AUTRE TYPE DE REMBOURSEMENT N'EST PRÉVU.

11. DOSSARDS ET PUCES

DOSSARDS: le dossard n'est remis à la personne inscrite que sur présentation d'une pièce d'identité avec photo. Deux dossards seront distribués: l'un devra être porté visible à tout moment sur la poitrine ou le ventre et l'autre devra être attaché au sac à dos.
Le numéro de dossard est le laissez-passer nécessaire pour accéder aux navettes, bus, zones de ravitaillement, salles de soins et de repos, douches, sacs, etc.

PUCE: deux puces de chronométrage seront remises au même moment que le dossard:

- un bracelet numéroté qui doit être porté au poignet pour un suivi par smartphone aux points de contrôle.
- bande numérotée qui doit être fixée à l'extérieur du sac à dos pour être détectée par les antennes au départ et à l'arrivée.

Avant le départ, chaque coureur doit passer les portes d'entrée de la zone de départ fermée pour s'inscrire.

12. TRACEUR GPS

Chaque coureur est équipé d'un traceur GPS à fixer à l'extérieur du sac à dos et à rendre à l'arrivée. Une caution de **100,00 €** (en espèces) est demandée, qui ne sera pas restituée si le traceur n'est pas rendu.
Le traceur GPS permet au public de visualiser la progression du coureur sur une carte interactive.

Il est de la responsabilité du coureur d'allumer et vérifier le fonctionnement aussi que la charge avant le départ et à la sortie de chaque point de contrôle, en suivant les instructions fournies par l'organisation.

13. SEMI-AUTOSUFFISANCE

AVERTISSEMENT!
Sous-estimer sa préparation psychophysique, ses vêtements et son équipement peut avoir des conséquences extrêmes, voire fatales !

La semi-autonomie est définie comme la capacité d'être autonome entre deux points de ravitaillement, en ce qui concerne la sécurité, la nutrition et l'équipement. C'est aussi la capacité à résoudre et à gérer les problèmes qui peuvent survenir (mauvais temps, inconfort physique, blessures, etc.).

Les prévisions météorologiques quotidiennes sont affichées dans toutes les Bases de Vie et sur le site **www.weathersicily.it** pour permettre aux coureurs d'évaluer le type de vêtements/équipements nécessaires pour poursuivre la course en toute sécurité. En cas de conditions particulières, l'organisation se réserve le droit d'obliger les coureurs à s'équiper de matériel spécifique (crampons en cas de passages glacés, vêtements chauds, etc.).

14. ÉQUIPEMENT

AVERTISSEMENT!
Sous-estimer votre préparation psychophysique, vos vêtements et votre équipement peut entraîner des conséquences extrêmes, voire fatales!
Chaque coureur doit porter l'équipement nécessaire pour affronter en toute sécurité les conditions météorologiques, le parcours et l'altitude pendant toute la durée de la course. Cet équipement doit être transportée dans un sac à dos suffisamment grand.
Le coureur ne peut pas ajouter ou compléter le matériel qu'il transporte dans le sac à dos qu'aux Bases de vie où il trouvera son propre sac CDC. Le long du parcours, dans des conditions particulières (conditions météorologiques défavorables, difficultés techniques du parcours, etc.), les commissaires de course peuvent vérifier l'équipement du coureur et faire rapport à la direction de course. La direction de course, après avoir évalué la situation avec les responsables de la sécurité et des secours, peut décider à sa seule discrétion d'arrêter le coureur.

MATÉRIEL OBLIGATOIRE: matériel qui doit accompagner le concurrent tout au long du parcours:

- Navigateur GPS avec traces d'itinéraire (téléchargeable au format GPX sur **www.cursadiciclopi.com**
- Verre, goblet ou autre récipient approprié pour boire aux stands de rafraîchissement
- Le téléphone portable doit rester allumé à tout moment, avec la sonnerie activée, pour recevoir les communications de la direction de course (entrez et memorize le numéro de sécurité de l'organisation, faire attention a ne pas déformer le numéro et n'oubliez pas de commencer avec une batterie chargée).
- Pièce d'identité et carte de santé (ou similaire)
- Deux couvertures de survie
- Sifflet
- Réserve alimentaire
- Réserve d'eau (minimum 1L)
- Deux lampes frontales en état de marche avec des piles de rechange

MATÉRIEL RECOMMANDÉ POUR ABORDER L'ÉPREUVE EN TOUTE SÉCURITÉ: matériel que le concurrent peut décider de porter dans son sac à dos ou de laisser dans son sac CDC, par suite de son propre jugement ou d'obligations de la part de la Direction de Course**:**

- Catégorie de chaussures entre A2 et A5 (intermédiaire-> sentier).
- Dispositifs antidérapants (crampons)
- Veste thermique à capuche adaptée aux températures froides, potentiellement plusieurs degrés en dessous de zéro.
- Veste de pluie imperméable à membrane respirante avec coutures thermo-soudées avec capuche
- Pantalon ou collant de course (couvrant au moins le genou)
- Couvre-pantalons longs imperméables
- Deuxième couche chaude : maillot technique à manches longues, pantalon long.
- Chapeau couvrant les oreilles
- Gants chauds et imperméables
- Vêtements de rechange

- Kit d'automédication
- Banc d'alimentation pour recharger les téléphones ou autres équipements
- Altimètre
- Couteau
- Lanyard

15. SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE

Des points de secours seront installés le long du parcours, reliés par radio ou par téléphone à la direction de course. Des ambulances, la protection civile et des médecins seront présents sur le terrain. Tous les détails sont précisés dans un plan de sécurité déposé et approuvé par les préfectures des provinces concernées par le passage de la course - Palerme, Enna, Catane et Messine.
Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toutes les personnes en difficulté avec les véhicules de l'organisation ou par l'intermédiaire d'organisations sous contrat.

Les responsables médicaux sont autorisés à arrêter les coureurs jugés inaptes à poursuivre la course. Les sauveteurs sont autorisés à évacuer les coureurs jugés en danger par tous les moyens à leur disposition. En cas de nécessité, pour des raisons qui relèvent de l'intérêt supérieur de la personne secourue, uniquement et exclusivement à l'appréciation des organisateurs, il sera fait appel au service officiel de secours en montagne, qui prendra en charge la gestion des opérations et déploiera tous les moyens appropriés, y compris l'hélicoptère. **Les frais éventuels résultant de l'utilisation de ces moyens exceptionnels seront à la charge de la personne secourue, conformément à la réglementation en vigueur**.

Le coureur qui fait appel à un médecin ou à un sauveteur se soumet effectivement à leur autorité et s'engage à respecter leurs décisions.

Les médecins et le personnel médical stationnés le long du parcours de la course ne garantissent une assistance qu'en cas de problèmes médicaux/de santé majeurs. Chaque coureur doit veiller à emporter le matériel nécessaire à l'automédication des pieds et des petites excoriations qui ne nécessitent pas d'intervention médicale.

COUVERTURE SANITAIRE: les dépenses médicales en Italie ne sont pas gratuites.
Les frais d'hélicoptère et de service médical d'urgence sont couverts par les institutions du pays de résidence ou par une assurance privée, uniquement si le coureur est muni d'un document valide:

- **CITOYENS ITALIENS** : carte de santé/code fiscal.
- **CITOYENS EUROPÉENS** (y compris la Suisse, le Liechtenstein, le Royaume-Uni) : **Carte européenne d'assurance maladie**
- **CITOYENS NON EUROPÉENS** : lettre de garantie de paiement avec l'adresse de la compagnie d'assurance à laquelle la facture de paiement doit être envoyée.

Les personnes qui n'ont pas de couverture sanitaire publique (carte sanitaire italienne ou européenne) ou privée (lettre de garantie de paiement de la compagnie d'assurance privée) doivent **payer le plein tarif des services sanitaires utilisés, même s'ils sont urgents.**
Cette documentation doit être portée en permanence pendant toute **la durée de la compétition**.
Les frais médicaux non urgents sont entièrement à la charge du coureur.

HÉLICOPTÈRE: le transfert par hélicoptère est destiné **exclusivement au sauvetage de patients ayant des besoins médicaux objectifs** et ne peut en aucun cas servir de simple moyen de transport pour les personnes quittant la course. Si le coureur est un ressortissant étranger ou n'est pas couvert par le Service national de santé, ou si le cas est inapproprié ou non justifié par des besoins médicaux, le coût sera entièrement supporté par tous les passagers, même s'ils sont inscrits au Service national de santé.

16. ASSURANCE

Les organisateurs souscrivent une assurance responsabilité civile pour toute la durée de l'événement. La participation a lieu sous l'entière responsabilité des coureurs, qui renoncent à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages et autres conséquences découlant de la course.
Au moment de l'inscription en ligne pour conclure la pratique, le coureur signe une décharge de responsabilité.

L'organisation est chargée d'inscrire chaque membre auprès de l'**ASI** (Associations sportives italiennes), garantissant ainsi la couverture d'assurance accident de chacun (lire tous les détails sur **http://www.asinazionale.it/servizi/polizze-assicurative**).

Il est fortement recommandé à chaque coureur de souscrire une assurance personnelle en cas d'accident pendant la compétition, couvrant les frais médicaux et la récupération en l'hélicoptère.
L'ITRA (International Trail Running Association) a mis au point une **assurance spécifique pour le trail running**, conçue pour s'adapter aux besoins d'un trailer qui se trouverait en difficulté pendant une course. (voir tous les détails sur **https://itra.run/Runners/AboutInsurance**).

17. ASSISTANCE PENDANT LA COURSE

Les assistants sont tenus de respecter le règlement sous peine de **disqualification du coureur**.

Le responsable du poste de ravitaillement a le droit d'éloigner les accompagnateurs qui dérangent les coureurs de la course ou qui ne respectent pas le règlement.

L'assistance personnelle est seulement et exclusivement tolérée aux postes de ravitaillement et aux Bases de Vie, dans une zone réservée à cet usage et à la discrétion du responsable du poste.
Un seul accompagnateur est autorisé par coureur, avec un laissez-passer délivré par l'organisation.

Les accompagnateurs ne peuvent pas consommer ce qui a été préparé pour les coureurs. Les coureurs doivent se servir eux-mêmes et en fonction de leurs propres besoins.

L'assistant peut apporter au coureur des vêtements et des chaussures de rechange, de la nourriture et/ou des suppléments.

L'assistance professionnelle (équipe, entraîneur professionnel) et l'assistance médicale ou paramédicale **sont strictement interdites**.

Les zones dédiées au repos, aux douches et à l'assistance médicale sont réservées exclusivement aux coureurs ; les accompagnateurs ne sont pas autorisés dans ces zones.

Toute forme d'assistance personnelle le long du parcours est interdite, sous peine de **disqualification du coureur.**

Les assistants/escortes sont tenus de respecter les restrictions de la circulation routière. Une infraction constatée à cet égard entraîne la **disqualification du concurrent.**

Il est interdit de fournir une assistance en dehors de les Bases de Vie en utilisant des camping-cars, des voitures ou tout autre moyen. Les coureurs surpris à dormir, manger ou se faire assister en dehors des points autorisés seront disqualifiés.

18. ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement sur le parcours est interdit, sous peine de disqualification du coureur.

19. RAVITAILLEMENT ET POINTS DE CONTRÔLE

Tous les postes de ravitaillement officiels sont des postes de contrôle de passage. Le coureur est tenu de s'assurer qu'il a été dûment inscrit. Le fait de ne pas enregistrer le passage à un point de contrôle entraîne la disqualification.

Chaque coureur est tenu de suivre le parcours prévu à l'intérieur du poste de ravitaillement, même s'il ne s'arrête pas.

L'organisation se réserve le droit d'effectuer des contrôles le long de l'itinéraire à des points non divulgués.

Les postes de ravitaillement officiels sont approvisionnés en boissons et aliments à consommer sur place, strictement réservés aux coureurs.

Les gobelets en plastique ne seront pas disponibles.

Chaque coureur doit s'assurer qu'il a, au départ de chaque point de ravitaillement, la quantité d'eau et de nourriture dont il aura besoin pour se rendre au point de ravitaillement suivant.

20. BASES DE VIE - REPOS ET DOUCHES

Des bases de vie sont installées le long de l'itinéraire où il est possible manger un repas chaud complet, prendre une douche chaude et s'arrêter pour des repos prolongés dans la limite d'une heure.

Toutes les bases de vie sont des postes de contrôle de passage. Le coureur est tenu de s'assurer qu'il est dûment enregistré tant à l'entrée qu'à la sortie. Le fait de ne pas enregistrer le passage entraîne la disqualification.

Les bases de vie sont indiquées dans le tableau de passage, dans le profil de hauteur aussi que incluses dans les pistes GPX. Tous les fichiers peuvent être téléchargés à partir du site web **www.cursadiciclopi.com.**

Il est strictement interdit de dormir dans des structures/résidences/véhicules en dehors des points contrôlés par l'organisation.

21. SACS DES COUREURS (SAC CDC + SAC RETRAITE)

Lors de la distribution des dossards, chaque concurrent se voit remettre un sac pour le matériel nécessaire à la gestion sécurisée de la course (sac CDC) - qui sera transporté par l'organisation d'une Base Vita à l'autre - et un sac contenant ce que le concurrent auront juge nécessaire d'avoir à disposition en cas d'abandon (vêtements de rechange, carte d'identité, etc.), qui sera conservé à la Base Vita de Cefalù.

Le concurrent est tenu de récupérer personnellement le sac CDC à l'entrée de chaque base vie et de le rendre personnellement à la sortie aux bénévoles chargés de la collecte des sacs.

En cas d'abandon du coureur, le sac CDC sera déposé à la Base Vita de Cefalù où il pourra être récupéré sur présentation du dossard. Comme il n'est pas possible de garantir qu'en cas de désistement, le sac du coureur sera déjà disponible à son arrivée à Cefalù, il est fortement recommandé de préparer le sac du coureur avec tout ce qui peut lui être utile en attendant de recevoir son sac CDC. Les volontaires de la Base de vie de Cefalù ne sont pas responsables de la non-arrivée des sacs CDC.

Les sacs CDC avec des objets attachés à l'extérieur ne seront pas transportés. Il est recommandé de ne pas placer d'objets fragiles ou de valeur dans le sac CDC ou le sac de retraite. L'organisation n'accepte aucune responsabilité pour les objets perdus ou endommagés pendant toute la durée du concours

22. ABANDONS ET RETOURS

En cas d'abandon, le concurrent est tenu de se rendre au point de contrôle le plus proche, de communiquer son abandon en s'inscrivant et l'organisation s'occupera de son retour à la Base Vie de Cefalù.

Un coureur qui abandonne la course sans avertir immédiatement les secouristes, les obligeant ainsi à lancer des recherches, devra supporter tous les frais qui en découlent.

23. LE TEMPS MAXIMUM AUTORISÉ ET LES BARRIÈRES HORAIRES

La CURSA DI CICLOPI se déroule en une seule étape, à vitesse libre, dans un **délai maximum de 168 heures**. Le tableau des passages et des barrières horaires peut être téléchargé sur le site **www.cursadiciclopi.com**.

Chaque base de vie comporte deux barrières de temps : une à l'aller et une au retour, calculées pour permettre aux participants d'atteindre la ligne d'arrivée dans le temps maximum autorisé, tout en faisant des arrêts éventuels (repos, repas, etc.).

Les barrières temporelles aux points intermédiaires doivent être comprises comme des **barrières sortantes**.

Aucun coureur de la course est autorisé à prendre le départ après l'expiration de la barrière horaire.

24. MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DES BARRIÈRES HORAIRES - ANNULATION DE LA COURSE

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou l'emplacement des postes de secours et de ravitaillement et des barrières horaires à tout moment, sans préavis.

En cas de conditions météorologiques défavorables (dépression sévère avec fortes pluies et neige en altitude, risque élevé d'orages, etc.), le départ peut être reporté d'un maximum de vingt-quatre heures, au-delà duquel la course est annulée. Le départ peut être reporté pour un maximum de vingt-quatre heures, après quoi la course est annulée.

Si nécessaire, les organisateurs se réservent le droit de modifier ou de supprimer certaines parties du parcours en utilisant des itinéraires alternatifs**.**

25. ITINÉRAIRE ET TRACES GPS

Les tracés des itinéraires au format GPX peuvent être téléchargés sur le site web **www.cursadiciclopi.com** Toute modification substantielle du parcours et/ou de la logistique sera communiquée en temps utile par l'organisation à tous les coureurs inscrits.

26. DISQUALIFICATIONS

Il y aura des commissaires sur le parcours qui sont autorisés à vérifier le respect du règlement par les coureurs.

Les commissaires sont autorisés à effectuer tout type de contrôle. S'ils constatent des irrégularités ou des infractions au règlement, ils peuvent arrêter le concurrent, après en avoir informé le directeur de course.

La direction de course procédera à la disqualification du coureur s'il a commis des irrégularités.

Les infractions suivantes sont passibles de déchéance:

- Refus de se faire contrôler
- Abandon des déchets par le coureur ou ses compagnons
- Ne pas aider un autre coureur en difficulté
- Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de course, d'un commissaire de course, d'un médecin ou d'un sauveteur.
- Départ d'un point de contrôle après l'heure limite
- Dopage ou refus de se soumettre aux contrôles antidopage
- Défaut de passage à un point de contrôle
- Utilisation d'un moyen de transport
- Insultes, grossièretés ou menaces envers un membre de l'organisation ou un bénévole par le coureur ou ses accompagnateurs.
- Partage et/ou échange du numéro de dossard
- Non-respect des restrictions de transit routier par les assistants/escortes du coureur.
- Accompagnement du coureur
- Assistance en dehors des points autorisés
- Toute violation de l'éthique de la course détectée par les commissaires de la course

La disqualification est immédiate et le coureur doit arrêter la course immédiatement.

27. PLAINTES

Seules les plaintes écrites et documentées, non anonymes, seront acceptées, soumises exclusivement avant la cérémonie de remise des prix de l'événement, avec une caution de **150,00 €.**

28. JURY

Il se compose de:

- directeur de course
- directeur de la sécurité
- toutes les personnes compétentes désignées par le directeur de course

Le jury délibérera pendant le temps nécessaire pour effectuer les vérifications requises.

Les décisions prises sont sans appel.

29. CLASSEMENTS ET PRIX

Le coureur qui atteint la ligne d'arrivée à Cefalù dans le temps le plus court possible remporte la course. Terminer la course dans le temps imparti donne accès au classement final.

Aucun prix en argent ne sera distribué. Un prix "finisher" sera remis à chaque coureur qui termine la course.

Un classement général hommes et femmes et un classement par catégorie pour les hommes et les femmes seront établis. Des prix seront attribués aux cinq premiers hommes et femmes du classement général et aux premiers de chaque catégorie.

CATEGORIES: L'âge au départ de la course est pris en compte.

- V4 âgé de 70 ans et plus
- V3 60 à 69 ans
- V2 50 à 59 ans
- V1 40 à 49 ans
- SEN de 20 à 39 ans

30. DROITS À L'IMAGE

Chaque concurrent renonce expressément à l'utilisation du droit à l'image ou autorise l'organisation et ses partenaires à utiliser des images photo ou vidéo de lui pendant l'événement, à titre gratuit et sans limitation.

Il est expressément interdit de diffuser, par tout moyen (web, réseaux sociaux, TV, journaux, magazines, etc.), à des fins commerciales, des images (vidéos ou photos) prises pendant l'événement sans l'autorisation écrite de l'Organisation.

CURSA DI CICLOPI est une marque détenue en usage exclusif par TRISCELE TRAILERS SSD. Toute communication sur l'événement ou l'utilisation d'images de l'événement doit se faire dans le respect du nom de l'événement et des marques, sous réserve d'un accord préalable avec l'organisation.

31. PRIVACY

En s'inscrivant, le coureur déclare accepter tous les points de ce règlement et la politique de confidentialité qui **peut être consultée ici**.

32. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT ET DE L'ÉTHIQUE DE LA COURSE

La participation a La CURSA DI CICLOPI implique l'**acceptation sans réserve du présent règlement** et de l'éthique de la course, qui sont publiés et disponibles sur **www.cursadiciclopi.com.**

En particulier, en s'inscrivant, le coureur déclare avoir lu et accepté les articles suivants et en avoir pris connaissance:

- Art. 1 AVANT-PROPOS : NOTE IMPORTANTE SUR LA PANDÉMIE DE SRAS COV 2 (COVID 19)
- Art. 7 DOSSARDS SOLIDAIRES – DOSSARDS ENVIRONNEMENTAUX
- Art. 10 REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION
- Art. 13 SEMI-AUTOSUFFISANCE
- Art. 14 EQUIPEMENT
- Art. 15 SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE
- Art. 30 DROITS À L'IMAGE
- Art. 31 PRIVACY

IMPORTANT : La version originale du document est en italien. En cas d'incohérences ou de divergences avec des versions dans d'autres langues, la version italienne prévaudra sur les autres.